Fédération des centres
d'amitié autochtones de l'Ontario
219, rue Front Est, Toronto (Ontario) MSA 1EB
Téléphone : 416-956-7575 • Numéro sans frais : 1-800-772-9291 •
Télécopieur : 416-956-7577

OFIFC

Atikokan Native Friendship Centre

Barrie Native Friendship Centro

CanAm Indian Friendship Centre of Windsor

Council Fire Native Cultural Centre
Toronto

Dryden Native Friendship Centre

Fort Erie Native Friendship Centre

Georgian Bay Native Friendship Centre
Midland

Hamilton Regional Indian Centre

Indian Friendship Centre
Sault Ste. Marie

lninew Friendship Centre
Cochrane

Kapuskasing Indian Friendship Centre

M'Wikwedong Native Cultural Resource Centre
Owen Sound

N'Amerind Friendship Centre
London

N'Swakamok Native Friendship Centre
Sudbury

Ne'Chee Friendship Centre
Kenora

Niagara Regional Native Centre

Nishnawbe-Gamik Friendship Centre
Sioux Lookout

Nogojiwanong Friendship Centre
Peterborough

North Bay Indigenous Friendship Centre

Odawa Native Friendship Centre
Ottawa

Parry Sound Friendship Centre

Peel Aboriginal Network
Mississauga

Red Lake Indian Friendship Centre

Sarnia-Lambton Native Friendship Centre

Thunder Bay Indigenous Friendship Centre

Thunderbird Friendship Centre
Geraldton

Timmins Native Friendship Centre

United Native Friendship Centre
Fort Frances

www.ofif.org

Le 16 avril 2019

L'honorable Serge Joyal,
Président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Objet : Projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel (agression sexuelle)

Monsieur le Sénateur,

Je m'adresse à vous en votre qualité de président du Comité permanent sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, au nom de la Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario (OFIFC). L'OFIFC a pour rôle d'appuyer ses 28 membres (centres d'amitié). Les centres d'amitié sont des organisations communautaires qui ont commencé à émerger dans les années 1950, et aujourd'hui, ils sont des centres communautaires dynamiques de convergence économique et sociale qui créent un espace où les communautés autochtones peuvent s'épanouir. Le mouvement des centres d'amitié est largement reconnu comme étant le plus grand réseau de services aux Autochtones résidant en milieu urbain en Ontario. Il soutient une population dynamique, diversifiée et en plein essor en lui fournissant des programmes axés sur les cultures autochtones qui touchent notamment la justice, la santé, l'emploi, l'éducation et la lutte contre la violence faite aux femmes autochtones.

L'OFIFC surveille l'élaboration du projet de loi C-337, aussi appelé la Loi sur la responsabilité judiciaire par la formation en matière de droit relatif aux agressions sexuelles, qui a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

.../2

Nous comprenons que ce projet de loi modifiera la *Loi sur les juges* et le *Code criminel* en ce qui concerne les conditions de nomination à la magistrature, la formation au moyen de séminaires offerte par le Conseil canadien de la magistrature et les mesures de responsabilité. Lors de votre examen de ces modifications, l'OFIFC vous demande de porter une attention particulière au nombre disproportionné de femmes et de filles autochtones qui subissent de la violence sexuelle :

- le taux général de femmes autochtones qui sont victimes de violence est environ trois fois supérieur à celui des femmes non autochtones et le double de celui des hommes autochtones[1];
- les femmes autochtones sont environ quatre fois plus susceptibles de déclarer avoir été agressées sexuellement, comparativement aux femmes non autochtones[2];
- douze mois avant la tenue de l'Enquête sociale générale, une jeune femme autochtone sur cinq signalait avoir été agressée sexuellement[3].

Il est essentiel de comprendre la nature intersectionnelle de la violence sexuelle subie par les femmes et les filles autochtones. Le traumatisme intergénérationnel découlant directement de l'imposition d'un système patriarcal et impérialiste dans le territoire maintenant connu sous le nom de « Canada » continue d'affecter le bien-être de tous les Autochtones et les communautés où ils résident. Des traumatismes non résolus créent des cycles perpétuels de violence, lesquels sont aggravés par le racisme structurel que subissent les Autochtones de la part des institutions avec lesquels ils interagissent, particulièrement le système de justice.

Comme vous le savez, le projet de loi C-337 propose des modifications qui prévoient que le Conseil canadien de la magistrature élabore des séminaires de formation continue sur le droit relatif aux agressions sexuelles « en consultation avec des survivants d'agression sexuelle ainsi que des groupes et des organismes qui les aident ». En raison du nombre disproportionné de cas de violence sexuelle perpétrée contre les femmes et les filles autochtones, l'établissement de partenariats avec des organisations communautaires autochtones doit être priorisé. Les peuples et les organisations autochtones doivent participer directement à la prestation d'une formation sur la violence sexuelle et les Autochtones. Les organisations communautaires autochtones, comme les centres d'amitié, agissent comme intermédiaires de confiance pour les survivants d'agressions sexuelles. Elles comprennent que savoir naviguer le système de justice peut avoir des répercussions sur la vie des victimes après des épisodes de violence sexuelle et leur fournissent le soutien dont elles ont besoin pour guérir.

[1] Statistiques Canada, Enquête sociale générale, 2014. Adaptée de Boyce, J. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, Statistiques Canada.
[2] Statistiques Canada, Enquête sociale générale, 2014. Adaptée de Conroy, S. and Cotter, A. « Les agressions sexuelles autodéclarées au canada, 2014 », *Juristat*, Statistiques Canada.
[3] Statistiques Canada, Enquête sociale générale, 2014. Adaptée de Conroy, S. and Cotter, A. « Les agressions sexuelles autodéclarées au canada, 2014 », *Juristat*, Statistiques Canada.

La nature intersectionnelle de la violence faite contre les femmes et les filles autochtones nécessite une approche stratégique qui exige une méthode tant réactive que fondée sur la prévention pour s'attaquer au problème. La formation continue et approfondie sur le droit relatif aux agressions sexuelles devrait être obligatoire pour tous les membres du Barreau canadien, et non seulement pour la magistrature. L'OFIFC soutient que des modifications législatives plus larges sont nécessaires pour soutenir l'amélioration de la façon dont le système de justice pénale applique le droit relatif aux agressions sexuelles.

L'OFIFC soutient les modifications législatives qui exigent que le Conseil canadien de la magistrature présente au ministre un rapport indiquant les types de formation offerte sur le droit relatif aux agressions sexuelles, le nombre de juges ayant participé à cette formation et le nombre de cas d'agressions sexuelles entendues par des juges n'ayant jamais suivi la formation. L'OFIFC défend la publication de ces données comme mécanisme de surveillance important pour suivre les progrès réalisés dans le système de justice pénale. L'OFIFC préconise également la collecte de données ventilées sur la race et l'identité, ainsi que les modifications proposées au *Code criminel* portant le suivi des décisions de la poursuite concernant le droit relatif aux agressions sexuelles – tel que jugé nécessaire pour permettre au gouvernement fédéral et au public de suivre la mesure quantifiable des améliorations apportées au système de justice pénale.

L'importance de l'analyse des données pour suivre les progrès en matière de réconciliation a été soulignée dans l'appel à l'action n° 55 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR)[4]. La CVR a indiqué les secteurs particuliers où le gouvernement sera tenu responsable de la collecte des données et de la mesure des progrès. La justice est un secteur prioritaire. Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement démontre des progrès tangibles relativement aux appels à l'action de la CVR et qu'il réponde en s'appuyant sur des données probantes, y compris en consultant les organisations autochtones pour élaborer de la formation et des séminaires sur la violence sexuelle et en donnant la latitude aux organisations autochtones pour surveiller et mesurer les résultats de cette loi. La transparence de la collecte des données auprès des communautés autochtones et des utilisateurs de services est essentielle au succès et à la création d'un système de justice qui répond aux besoins des femmes et des filles autochtones qui subissent de la violence sexuelle de façon disproportionnée.

Nous offrons cette lettre dans un esprit de collaboration et espérons qu'elle sera accueillie dans le cadre d'un dialogue utile et continu sur la transformation législative du système de justice pénale.

[4] Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, Winnipeg, Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015.

Si vous avez des questions sur ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec Juliette Nicolet, directrice des politiques, au 1-800-772-9291 ou à atjnicolet@ofifc.org.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Armand Jourdain
Président

c. c. : L'honorable Richard Wagner, président du Conseil canadien de la magistrature et juge en chef de la Cour suprême du Canada
L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Sécurité civile
L'honorable Carolyn Bennet, ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
L'honorable Maryam Monsef, ministre du Développement international et ministre des Femmes et de l'Égalité des genres
L'honorable Seamus O'Regan, ministre des Services aux Autochtones
Kimberly Murray, sous-procureure générale adjointe, Division de la justice pour les Autochtones, bureau du sous-procureur général
Sylvia Maracle, directrice générale, OFIFC